



SECRÉ TAIRE

ASSISTANT MÉDICO SOCIAL

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN

NIVEAU 4



BAC

DURÉE DE FORMATION

16 mois



Taux de réussite 2020

100%

Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

Le secrétaire assistant médico-social exerce ses activités au sein de structures médicales, sociales, médico-sociales du secteur public, privé ou associatif de taille et d'organisation très différentes. Il constitue un pivot entre les différents intervenants de l'équipe et le public accueilli, dans le respect des règles de confidentialité, et du droit des personnes. Suivant les missions de l'établissement, son organisation et sa taille, les activités confiées peuvent varier. Les activités sont : assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités, assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur et traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur (activités type, telles que notées dans le référentiel de formation RNCP : 5863)

LIEU DE FORMATION

► MONTPELLIER (CASTELNAU LE LEZ)



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être reconnu travailleur handicapé par la MDPH. **Aucun niveau scolaire n'est exigé.**



LE CONTENU DE LA FORMATION

3 blocs de compétences :

- Assister une équipe de la communication des informations et l'organisation des activités.
- Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur.
- Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur.

POURSUITE D'ÉTUDE



Conseiller en insertion professionnelle, Coordinateur responsable de secrétariats médicaux, Technicien d'information médicale, Secrétaire de direction

LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 : La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PARTENAIRE



Alice, 22 ans,
Ass. médico-sociale

Témoignage

« Je suis continuellement en contact avec les patients et les familles, je me dois donc d'être toujours accueillante et rigoureuse. Il faut parfois savoir être rassurante car certains patients appréhendent leur rendez-vous. Il y a beaucoup de dossiers médicaux informatisés à traiter dans la base de données, il faut donc être très organisé et maîtriser l'informatique. Je travaille aussi quotidiennement en relation avec le médecin, notamment pour la gestion de son agenda. C'est donc un travail très varié où l'on ne s'ennuie jamais ! »

PLANNING DE L'ALTERNANCE



1^{ère} année : 12 semaines de théorique / 40 semaines employeur

2^{ème} année : 6 semaines de théorique / 16 semaines employeur

630H

DE FORMATION THÉORIQUE

SELON DIPL. ME DÉTENU PRÉCÉDEMMENT

QUELS EMPLOYEURS ?



Établissements médicaux et médico-sociaux : hôpitaux, cliniques, EHPAD... Centre d'accueil spécialisés : MAS, IME, pour personnes handicapées, enfants, adolescents... Centres communaux d'action sociale, conseils départementaux, Caisse d'allocations familiales, Caisse d'assurance maladie, plateformes de services et de prise de rendez-vous médicaux. Cabinets et centres privés : médecine générale, spécialisé, dentaire, biologique...



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

04 67 69 04 36

www.cfa-sanitaire-social.com
contact@cfa-sanitaire-social.com

